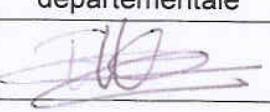


Version du document	Nature de la modification	Date
1	Création	24 février 2014

	REDACTION	APPROBATION	APPROBATION
Nom	Claude METENIER	Adeline CHABRAT	Dominique BERNIER
Fonction	Responsable Qualité	Infirmière coordinatrice départementale	Délégué
Visa			

1 – OBJET

Le présent protocole a pour objet de définir comment les aides soignants et les aides à domicile doivent agir en cas d'accident avec risque d'exposition au sang.

2 - RESPONSABILITES

Les responsables de secteur et les infirmiers coordinateurs sont responsables de l'application de ce protocole respectivement par les aides à domicile et les aides-soignants.

3 - DESTINATAIRES

Tout le personnel d'encadrement et d'intervention des services d'aide et de soins à domicile (responsables de secteur, infirmiers coordinateurs, aides à domicile - aides-soignants).

4 – PREAMBULE

Le sang ou les liquides biologiques peuvent véhiculer des agents infectieux très divers (bactéries, virus, parasites et champignons). Parmi ces agents, le VIH (virus du sida), le VHB (virus de l'hépatite B) et le VHC (virus de l'hépatite C) présentent un risque particulier du fait de la gravité des infections engendrées. L'application des règles habituelles d'hygiène et de sécurité permet dans une large mesure d'éviter les accidents exposants au sang ou aux liquides biologiques.

5 – CONDUITE A TENIR APRES UN ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

- Cesser immédiatement toute activité
- Faire les premiers soins en urgence
 - Accident par piqûre, blessure, contact sur la peau lésée
 - ✓ ne pas faire saigner
 - ✓ nettoyer immédiatement la plaie avec de l'eau et du savon
 - ✓ rincer abondamment
 - ✓ désinfecter la plaie avec du dakin ou de l'eau de javel ou à défaut de l'alcool à 70 (le produit désinfectant doit rester en contact avec la plaie au minimum 10 minutes)
 - Accident par projection oculaire
 - ✓ Rincer abondamment au sérum physiologique ou à l'eau stérile au moins 5 minutes
 - ✓ Désinfecter avec un collyre antiseptique suivant prescription médicale
- Prévenir le responsable hiérarchique qui contacte immédiatement les urgences (N° de téléphone : 15). Le salarié sera transporté le plus rapidement possible (dans les 4 heures suivant l'accident) aux urgences. Le médecin des urgences évaluera le risque infectieux.
 - Le responsable hiérarchique prévient par mail :
 - La direction
 - Le docteur Nicolas Rabeyroux (rabeyroux.nicolas@auvergne.msa.fr) et le docteur Jean-Pierre Ruols (ruols.jean-pierre@auvergne.msa.fr) médecins du travail. Les médecins du travail transmettront à la direction et au responsable hiérarchique les dispositions à prendre
- Faire une déclaration d'accident du travail dans les 24 heures et faire établir immédiatement le certificat médical initial.

6 – RAPPEL DES REGLES D'HYGIENNE GENERALE

- Lavage des mains en entrant et en sortant de chez le bénéficiaire
- Lavage des mains avant et après le port des gants
- Port des gants obligatoire (gant en latex dans le cas de situation d'exposition au sang) : les gants doivent être changés entre deux tâches (toilette – ménage – vaisselle – etc.....)

7 – CONSEILS POUR L'ENTRETIEN DU MATERIEL ET DU LOGEMENT

La chaleur constitue le seul moyen physique d'inactivation du VIH (par exemple : 56°C pendant 30 minutes ou ébullition pendant 15 minutes). Elle peut être utilisée pour la désinfection du matériel, du linge, de la vaisselle.

Le froid, la congélation ne sont pas efficaces.

 20, Avenue Meunier 03000 MOULINS	PROTOCOLE Conduite à tenir en cas d'accident avec risque d'exposition au sang Service AAD et SSIAD
---	---

Un des meilleurs produits chimiques d'inactivation est le soluté de dakin ou l'eau de javel fraîchement préparé à 1/10^e (1 volume d'eau de javel à 12°chlorométriques pour neuf volumes d'eau). L'alcool à 70° peut être utilisé pour désinfecter le matériel et les surfaces. Les règles d'hygiène habituelles sont suffisantes pour les personnes qui ne sont pas en contact direct avec des liquides biologiques.

Entretien du matériel

- ✓ Vaisselle : aucune protection spécifique n'est nécessaire au moment des repas. La vaisselle doit être lavée soit à chaud soit à l'eau de javel
- ✓ Literie : il est conseillé de protéger le matelas et les oreillers avec des housses plastiques qui seront nettoyées régulièrement à l'eau savonneuse et désinfectées au dakin ou à l'eau de javel
- ✓ Lavage du linge : le linge de l'usager sera lavé séparément du linge des autres membres de la famille. Il sera lavé dans de l'eau savonneuse à 70° javellisée.
- ✓ Entretien des locaux et du mobilier : pour l'entretien quotidien des surfaces utiliser un détergent suivi d'un rinçage et d'une javellisation ou utilisation d'un détergent mélanger avec un désinfectant (attention l'eau de javel est corrosive pour certains métaux : il est conseillé d'utiliser une solution à base d'aldéhyde)
- ✓ Entretien des toilettes : si l'usager cohabite avec sa famille : nettoyer les toilettes avec de l'eau de javel concentrée après chaque usage. Si l'usager habite seul, un nettoyage journalier à l'eau de javel concentrée est suffisant.

ATTENTION : l'évacuation des déchets produits par les soins infirmiers ou médicaux (seringues, aiguilles, pansements, etc.....) sont de la responsabilité de l'infirmier ou du médecin. En aucun cas, les aides soignants et les aides à domicile ne doivent toucher et se charger de l'évacuation de ces déchets.